

population de l'Île du Prince-Edouard. Rien n'était plus loin de la pensée du chef de l'opposition que la ridicule prétention de l'honorable député de Québec-centre, portant qu'une commission devait être nommée pour constater si quelqu'un avait été tué par l'accident.

L'honorable député a été ministre de la Couronne dans sa province: dira-t-il que cette Chambre est maintenant prête à voter la somme qui devrait être payée aux différentes victimes?

Ce qu'on devrait faire, ce serait de suivre le même mode que celui qui fut adopté dans le cas de l'Île du Prince-Edouard: ce serait de nommer une commission—mais non pas dans le but ridicule de constater les dommages soufferts par chaque victime de la catastrophe. Et les promesses faites à la population de Québec, et acceptées par elle, étaient que c'est là ce qu'on devrait faire.

Ce que dit mon honorable ami ne constitue rien autre chose qu'un reproche au gouvernement actuel. Si l'ex-gouvernement mérite des reproches pour n'avoir rien fait, le gouvernement actuel, conseillé par mon honorable ami, devenu tout à coup défenseur très ardent du gouvernement pour des raisons que j'ignore, mérite aussi des reproches pour les mêmes causes. Cependant, je ne me suis pas levé ni par un sentiment de reproche, j'ai voulu simplement signaler au ministre de la Milice cette affaire absolument étrangère à toute question de parti politique. Maintenant que la cour Suprême a rendu jugement et que l'affaire est soumise au gouvernement, celui-ci devrait voir à indemniser ces victimes.

Je regrette excessivement que, dans son nouveau rôle de défenseur du gouvernement actuel, l'honorable député soit si hostile à ce côté-ci de la Chambre.

J'espère que l'honorable ministre de la Milice examinera sérieusement cette affaire, et que, au plus tard à la prochaine session, une proposition nous sera faite à ce sujet:

Monuments, champs de bataille du Canada—Réclamations non payées le 30 juin 1896..... \$1,000

M. BERGERON: Est-ce l'intention du gouvernement de continuer cette érection de monuments?

Le PREMIER MINISTRE: Je ne sache pas que cette question ait encore été mise à l'étude.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE: Cet item a trait à des dettes contractées pour l'érection de monuments à Lundy's-Lane, Chrysler's-Farm et à Chateauguay, lesquels sont déjà construits.

Exercice annuel 1895-96..... \$692 20

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE: Cette somme est destinée à payer l'exercice des dragons du Manitoba en 1895-96, lequel était autorisé, mais pour lequel, pour une raison ou pour une autre, n'avait pas été voté de crédit. Elle est aussi destinée à payer l'exercice de la batterie de campagne de Winnipeg, la même année.

Subvention à l'Association des Carabiniers de la Confédération pour la construction d'un logement pour les tireurs canadiens à Bisley..... \$5,000

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE: Le coût tel qu'évalué de ces quar-

tiers permanents est de \$10,000, somme dont on a demandé au gouvernement de fournir la moitié. En présence de l'excellente œuvre accomplie par nos volontaires dans des concours de tir, je ne crois que juste d'accorder ce crédit.

M. HUGHES: Je félicite l'honorable ministre d'accorder ce crédit. Je prends la liberté de suggérer qu'on se serve de bois canadien pour construire cet édifice. Les plans, je suppose, seront soumis au département de la Milice. J'aimerais demander au ministre de la Milice ce qu'on entend faire au sujet des champs de tir à Ottawa.

Le MINISTRE DE LA MILICE ET DE LA DÉFENSE: On a fait des investigations en vue de choisir un champ de tir, mais on n'a pu encore arriver à un choix définitif, et je ne crois pas que le gouvernement demande un crédit cette année, à ce sujet. Mais j'espère que, sous peu, on procurera un tir de carabine convenable à nos volontaires, près d'Ottawa.

Milice—Imputable sur le capital—

Pour les paiements d'armes, de munitions et de provisions achetées en mars et avril 1896.....	\$844,466
Canons, etc., pour l'armement de forts.....	100,000
Pour la construction de plates-formes et le montage des grosses pièces achetées des autorités impériales....	10,000
	\$954,466

M. BERGERON: Je regrette que mon honorable ami le député de la division de Saint-Jacques, de Montréal (M. Desmarais), ne soit pas présent. Mais, je suis heureux que le gouvernement ait soumis cet item, et que cet item soit voté par la Chambre. Nous avons discuté là-dessus longtemps à la dernière session, et l'on nous en a parlé beaucoup à la dernière élection. On nous a déclaré que ce montant était payé à l'Angleterre pour faire venir des fusils avec lesquels on tirerait sur nos enfants, alors même qu'il n'y avait pas d'argent pour maintenir les écoles du Manitoba.

Je vois que mon honorable ami le député de la division de Saint-Jacques est présent, et j'espère qu'il votera pour cet item.

Le peuple comprendra probablement mieux maintenant, qu'il faut, si nous devons avoir une milice, la pourvoir des meilleures armes et du meilleur équipement, afin qu'elle puisse constituer une armée efficace.

Je dis cela, parce que j'ai eu à lutter à ce sujet dans les dix ou douze comtés où j'ai adressé la parole à la dernière élection. On ne nous permettait pas de parler d'autre chose—ni de politique fiscale, ni de la question des écoles, ni d'aucune autre question. On nous disait que c'était quelque chose de plus terribles et des moins justifiables que nous faisons là, en dépensant de l'argent pour envoyer nos enfants à la guerre combattre pour l'empire anglais.

Ces choses furent dites dans les parties françaises les plus reculées de la province de Québec, et là où il y avait quelques électeurs anglais, ces messieurs se gardaient de parler ainsi.

J'espère que ce crédit sera unanimement adopté, et que mon honorable ami, le député de la division de Saint-Jacques, tout éloquent orateur qu'il soit, votera pour l'adoption de ce crédit sans dire un seul mot.